



Lonay, le 28 novembre 2022 EM/edc

MUNICIPALITÉ DE LONAY

Chemin de la Poste 12

1027 Lonay

Tél. 021 804 74 70

greffe@lonay.ch

Au Conseil communal

Rapport relatif au postulat « Mettre fin aux rodéos routiers et nuisances sonores causées par des véhicules à moteur »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors du Conseil communal du 4 octobre 2022, le postulat cité en titre a été déposé par Mmes Navarro Correa et Muller, ainsi que MM. Riva, Pohier et Giezendanner.

Voici les éléments de réponse pouvant être donnés par la Municipalité à ce jour :

- Des contacts ont déjà été pris, avant le dépôt de ce postulat, avec la Gendarmerie vaudoise laquelle est au courant de ces problèmes et intervient, dès qu'elle a connaissance d'un cas, sur notre territoire. Il est également de la responsabilité des habitants de signaler tout acte illicite ou débordement en appelant le 117, afin que la police puisse recenser ces événements.
- Les patrouilles de la Gendarmerie font également des passages aléatoires afin d'identifier les contrevenants et les dénoncer si cela est possible. Les dénonciations n'arrivent pas systématiquement jusqu'à la Commune car il ne s'agit pas toujours de cas liés à notre Règlement de police (lutte contre le bruit par exemple), mais à la Loi sur la circulation routière (excès de vitesse, stationnement illégal, etc.). Ces personnes sont donc directement dénoncées à la Préfecture.
- Le voyer de la DGMR a aussi été contacté afin de connaître son avis sur le postulat. Malheureusement, ces infractions ne sont pas de son ressort et c'est à la Gendarmerie d'intervenir pour cela.
- Concernant la Landi, le Sergent Carrard de l'unité « police de proximité » va prendre contact avec le gérant afin d'étudier la possibilité de fermer le parking, en-dehors des heures d'ouverture, ou de le surveiller. Cela n'est cependant pas du ressort de la Municipalité puisqu'il s'agit d'une propriété privée. Le problème de cette parcelle reste la station-service qui est accessible même si le magasin Landi est fermé.
- L'entreprise privée de sécurité GS Sécurité, a également été informée de ces agissements et doit nous transmettre toutes les informations dont elle aurait connaissance dans le cadre de ses rondes.

- Une communication dans le Lon'Info et sur notre site internet a été faite en novembre 2022 afin de rappeler aux habitants l'importance de composer le 117. De plus, la Municipalité espère que les contrevenants qui pourraient voir cette publication réalisent les désagréments que leur comportement peut causer et que des démarches sont entreprises.

A ce stade, la Municipalité fait ce qui est de sa compétence pour limiter ces désagréments et déplore ces agissements.

En espérant ainsi avoir pu répondre au postulat, nous restons à votre disposition si nécessaire et vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Y. Furer



La Secrétaire adjointe :



E. De Cagna